



Lettre ouverte aux Députés de Maine-et-Loire

À Angers, le 11 décembre 2025

Objet : Appel à ne pas voter la loi de financement de la Sécurité Sociale 2026

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Vous avez voté pour, ou vous vous êtes abstenu(e) sur le PLFSS 2026. Il a ainsi été adopté à 13 voix d'écart par l'Assemblée Nationale. Il est maintenant conditionné au vote du Sénat puis, pour une **adoption définitive**, de nouveau à vos suffrages **le 16 décembre 2025**.

L'Union Départementale Cgt-Force Ouvrière de Maine-et-Loire vous demande solennellement de ne pas permettre l'adoption définitive d'un budget qui s'oppose frontalement aux revendications sociales, entre autres :

- La limitation des arrêts de travail à un mois pour une prescription initiale et deux mois pour tout renouvellement,
- la limitation de la durée d'indemnisation après un accident de travail ou une maladie professionnelle,
- la taxation exceptionnelle d'un milliard d'euros sur les mutuelles qui se répercutera inévitablement sur les montants de nos cotisations,
- l'exonération sur les heures supplémentaires élargie aux grandes entreprises réduisant encore les cotisations des employeurs dédiées à financer la protection sociale,

ne sont pas acceptables.

Les économies sur l'Assurance-Maladie entraveront l'accès aux soins des assurés. Elles agraveront les conséquences désastreuses de la suppression du service du Contrôle Médical de l'Assurance-Maladie. L'année des 80 ans de la Sécurité Sociale, il remet gravement en cause son principe fondateur : « cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ». Ce budget attente davantage encore aux conditions de travail des agents des organismes de la Sécurité sociale et donc le service rendu aux assurés, allocataires et pensionnés.

De même, nos syndicats de la santé tirent la sonnette d'alarme : **un ONDAM à 3% quand le monde hospitalier - notamment la fédération hospitalière de France - estime qu'un ONDAM à 6% est nécessaire pour enrayer l'hémorragie** des fermetures de lits et les suppressions de postes et satisfaire l'offre de soins quand les maladies chroniques et l'inflation font naturellement grimper les dépenses de santé d'environ 4 % chaque année, ne fera qu'accentuer la pression déjà insoutenable sur les hôpitaux et les établissements du médico-social.

Cela signifie que **les salaires des soignants n'augmenteront pas, que les effectifs** ne seront pas revus à la hausse, voire baisseront. Il s'agira de poursuivre l'austérité de ces dernières années dans les établissements, avec le développement à marche forcée de **l'ambulatoire**, des quotas

dans les **formations** médicales et paramédicales, des **conditions de travail** et d'accès aux **soins** toujours plus contraintes ...

Nous n'oubliions pas que le gouvernement peut geler près de 5 Mds € de crédits fixés par un PLFSS en cours d'exécution sans avoir besoin d'une autorisation parlementaire. Les éléments dont nous disposons nous amènent à n'avoir aucune illusion sur la volonté d'imposer les coupes budgétaires dans les hôpitaux, **28 000 lits d'hôpitaux ayant déjà été fermés...**

Un réseau de 5000 **maisons « France santé » est prévu** ... Rappelons que le « cap 2022 » d'Emmanuel MACRON et ses 2000 « maisons France Services » ont servi à la **destruction du service public**. Ersatz de services publics, elles ne sont pas les services de pleine compétence avec des agents sous statut dont les usagers ont besoin (trésoreries fermées, bureaux de Poste fermés, services de l'assurance maladie ou de France Travail dégradés par la baisse constante des moyens). La mise en place de ce « réseau » relève d'une nouvelle supercherie quand la liste des revendications détaillées des établissements de santé portées à l'ARS de Nantes par 2000 soignants le 16 septembre 2025 ont été rangées dans un tiroir.

Une supercherie, comme la « suspension » de la réforme des retraites qui n'est qu'un simple décalage de la réforme. Il n'y a toujours que des perdants : les salariés nés en 1964 perdront 9 mois au lieu de 12, ceux nés en 1965 en perdront 9 au lieu de 15. Voter pour cette suspension, c'est finalement voter pour la contre-réforme passée au 49-3 et ainsi entériner le principe d'un départ à 64 ans rejeté par les millions de salariés mobilisés pendant six mois en 2023... salariés qui vont lourdement payer ce décalage. Leur revendication, c'est l'abrogation de la réforme des retraites.

Il est à noter que le vote de ce PLFSS s'accompagne dans le même temps d'une augmentation du budget pour la guerre de 6,7 milliards d'euros... La Cgt-Force Ouvrière ne l'accepte pas. L'argent public doit être utilisé pour les besoins de la population, pour la Sécurité Sociale, les Retraites, les Services Publics, les salaires, (...), pas pour financer les échecs diplomatiques.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier et aux revendications sociales :

- Non à cette loi de financement de la Sécurité Sociale 2026
- Pas d'économies sur les dépenses de santé et satisfaction des revendications portées à tous les niveaux (ARS, Préfecture, ...)
- Des bras, des lits à hauteur des besoins dans nos services et établissements
- Augmentation des salaires
- Défense de la Sécurité sociale de 1945
- Abrogation de la réforme des retraites

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Dans l'intérêt de vos mandants, pour l'accès aux soins, le fonctionnement des établissements de santé, pour la préservation de la Sécurité Sociale,

Ne votez pas ce budget !

Magali LARDEUX
Secrétaire Générale de l'Union Départementale Cgt-Force Ouvrière de Maine-et-Loire